



Vente à perte ou pas ???????

Par **Alkomoim**, le **03/07/2010** à **12:11**

Bonjour,

Je suis réparateur automobile.

Je me suis engagé auprès d' une compagnie d' assurance de lui retroceder lors du reglement une comission de 13.5%

jusqu' ici tout va bien.

Seulement depuis cette année les constructeurs automobiles ont revus à la baisse les remises accordées sur les pièces auto.

à titre d' exemple pour un bandeau de porte j' ai 8% de remise.

Pour finir donc un bandeau de porte affiché a 20 euros ttc

je le paye 18 euros 40 ttc et je le vends 17euros 30 ttc

Est ce considéré comme de la vente à perte ?